

**CENTRE PENITENTIAIRE
D'AITON**

Papiers à renvoyer

DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

Vous avez fait une demande de permis de visite pour rencontrer le dénommé :

NOM et Prénom du détenu :

Lien de parenté avec le détenu :

Aucun lien de parenté avec le détenu, préciser la motivation de votre visite

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

NOM et Prénom :

Adresse :

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR CHAQUE PERSONNE désirant rendre visite au détenu :

- Photocopie de la carte d'identité (ou passeport, ou résident) recto-verso
- 2 photos d'identité récentes**
- Attestation sur l'honneur donnant votre profession.
- 2 enveloppes timbrées ou 1 si famille proche (parents, frère, soeur)**
- Photocopie d'un justificatif de domicile.
- Si vous avez une prothèse, certificat médical du médecin justifiant le port de cet appareil.
- Photocopie de votre livret de famille justifiant de votre mariage (pour l'épouse du détenu) ou certificat de concubinage ou PACS certifié conforme par la mairie (sans ce document, une enquête sera demandée auprès des services de la préfecture).
- 1 extrait de l'acte de naissance ou photocopie du livret de famille attestant votre lien de parenté comportant les noms et prénoms des enfants (de vos parents)
- Autorisation parentale de vos parents si vous êtes mineure, certifiée conforme par la mairie. (*)
- Document officiel certifiant l'adoption.
- Autorisation parentale datée et signée et certifiée conforme par la mairie

Le permis de visite ne sera pas établi si tout dossier nous revient incomplet

(*) Précisant l'accompagnateur ou l'accompagnatrice muni d'un permis de visite

Date

Signature du demandeur :